

COMMUNE
DE
POLLIONNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2025/54

Conseil municipal du mardi 14 octobre 2025

Date de convocation du conseil municipal : 10 octobre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Aurélie GUTIERREZ

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, André BROTTET, Laetitia JOUSSE, Anne-Marie ROZIER, Benoit DUVAL, Sylvie PERRIER, Loïc BARBERAT, Marie-Agnès MUGNIER, Stéphanie BOURGEOIS, Patrick MARCHAND, Christine MORIN, Didier COQUARD, Laurence SPAHR, Laurent BEAUPELLET, Aurélie GUTIERREZ, Sébastien BOUCHARD, Eloïse REVOL, Danielle BLATH, Aurore TOMA, Béatrice DUMORTIER, Christian RAGEADE.

Membres excusés : Eloïse REVOL donne pouvoir à Aurélie Gutierrez ; Didier COQUARD donne pouvoir à Sébastien Bouchard ;

Membres absents : Benjamin METELLY, Emeric GEHANT.

OBJET : Tarifs des encarts publicitaires

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu’il est nécessaire d’adopter les tarifs publicitaires pour l’année 2026 dès le mois d’octobre afin de démarcher les annonceurs avec le bon tarif. Cependant il est proposé de conserver les mêmes tarifs pour 2026.

Pour rappel, les tarifs actuels sont :

ENCARTS PUBLICITAIRES	Livret d'accueil	1/8 page	50 €
		1/4 page	100 €
		1/2 page	150 €
	POL'infos	1/16 page	50 €
		1/8 page	100 €
		1/4 page	150 €

Le Conseil Municipal,
Où l’exposé du maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de conserver les tarifs publicitaires pour l’année 2026, tels qu’indiqués ci-après :

ENCARTS PUBLICITAIRES	Livret d'accueil	1/8 page	50 €
		1/4 page	100 €
		1/2 page	150 €
	POL'infos	1/16 page	50 €
		1/8 page	100 €
		1/4 page	150 €

Voté à l’unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Certifié conforme compte tenu de la publication
et de la transmission en préfecture le 21 octobre
2025

Philippe TISSOT
Maire

